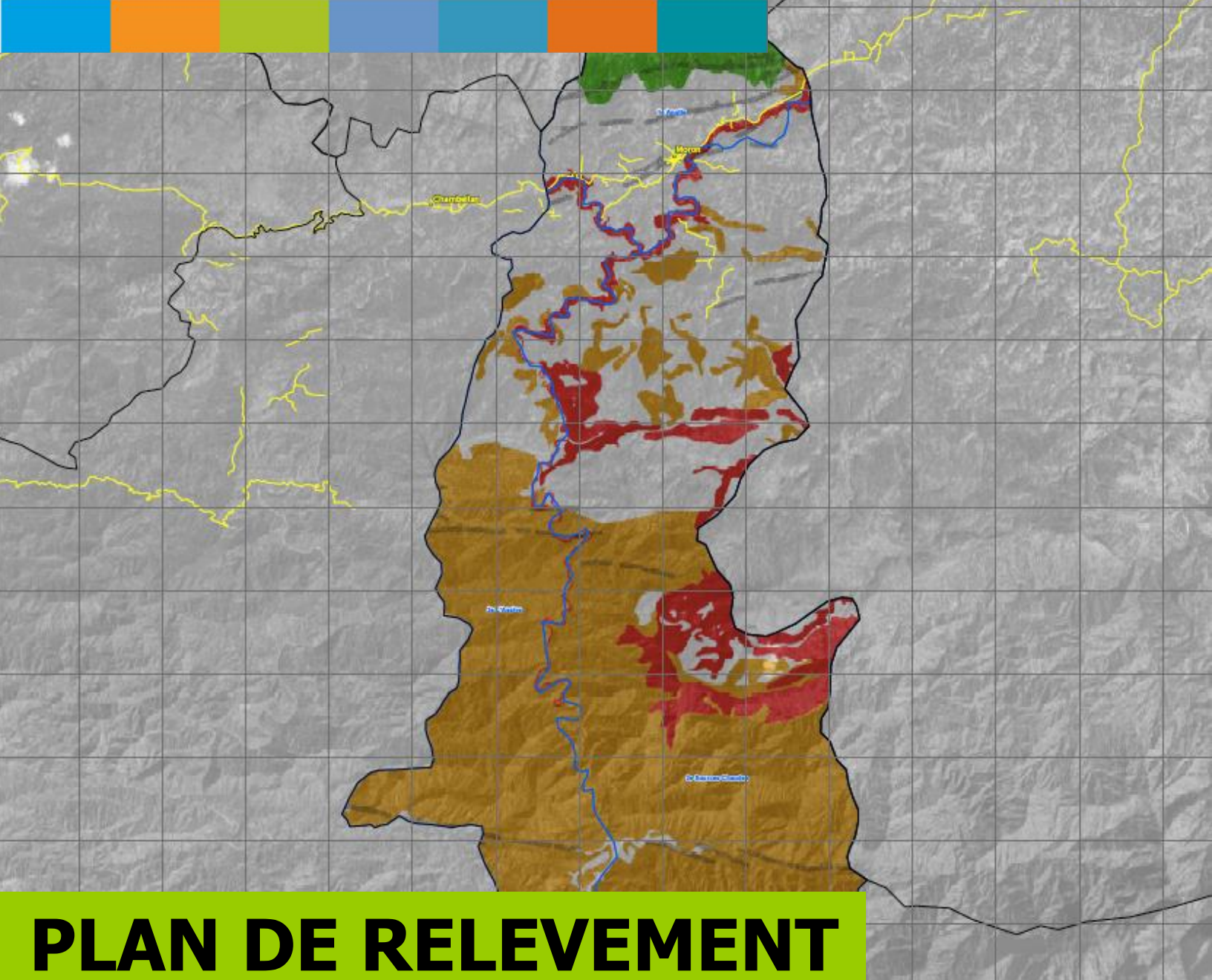
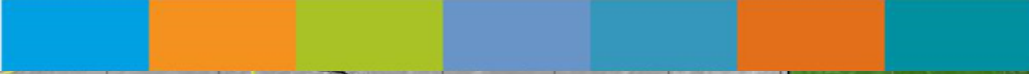




PLAN DE RELEVEMENT POST-CYCLONE

COMMUNE DE MORON
Département de la Grand'Anse

Janvier 2017



PROPOS DE LA MAIRIE DE MORON

Chers administrés,

Haïti vit d'un héritage géologique, géographique et climatique, sujet à de nombreux risques naturels. Le phénomène de la construction anarchique aggrave chaque jour la vulnérabilité de la population. La commune de Moron n'échappe pas à ce fléau.

A cet effet, il faudra mettre en place des moyens préventifs, des plans stratégiques facilitant la communication de la protection civile pour la sécurité collective et l'efficacité de la gestion des risques qui repose, en grande partie, sur la surveillance de la météo et la mise en alerte progressive de la population exposée sur les actions d'information, sur la conduite à tenir avant, pendant et après le passage d'un cyclone ou tout autre phénomène naturel.

Après le cyclone Matthew, le PNUD, la Mairie de Moron et un groupe de citoyens de la commune ont dressé un diagnostic des différents secteurs touchés (secteurs économique, infrastructures et logement).

Ce document a pour objectif d'orienter les bailleurs, les organisations internationales et locales et l'État Haïtien sur les problèmes auxquels fait face la commune de Moron et de faciliter de meilleures interventions pour aider la commune à se relever.

Jorel Georges
Maire de Moron

Participants au Plan de Relèvement Commune de Moron

Lundy	Josette	Mairie Moron
Felix	Drilard	Education
Henry	Carl di Stevenson	Mairie (Ing)
Janvier	Pierre Simon	Mairie (Ing)
Alexis	Jn M Guilson	Société civile
Zamor	GuyMary	Bureau Député
Josma	Rooddly	Brigadier PC
Pierre	Joslin	Mairie Moron
Derice	Ange Marie	MENFP
Janvier	Argustance	MENFP
Noelsaint	Jethro	MOCAC
Dorsaint	Ilthaire	Mairie Moron
Estimphil	PierreSalnave	OCB
Denice	Sonnthana	AJMPP
Sanon	Saimphar	Mairie Moron
Millien	Monès	ASEM
Janvier	Ronal	DINEPA
Belizaire	Jorane	INUGA
Beaubrun	Daniel	Universitaire
Millien	Marie Suzette	Groupe Fanm
Georges	Jorel	Mairie Moron
Despeine	Ralph Wendy	CARE
Delille	N.Peter Wington	UEH
Mezil	Ketteline	Mairie
Derice	Jhon Ira	Protection Civile
Leopod	Stanley Diemson	OCB

CADRE D'INTERVENTION ET METHODOLOGIE

Le plan de relèvement communal est un outil d'aide à la prise de décision à destination des gestionnaires du territoire, ceci afin de formuler une réponse cohérente adressant les nombreux dommages causés par le cyclone Mathieu qui a frappé Haïti au début du mois d'octobre 2016. Ce support technique est élaboré à partir du Plan de Réduction des Risques (PRR) avec l'appui technique du PNUD, sur des fonds d'ECHO et de DFID. Cette cartographie identifiant les zones propices à l'urbanisation sert de base aux autorités locales, aux élus et cadres techniques communaux, afin de diriger les efforts du relèvement en fonction des enjeux et priorités qu'ils ont eux-mêmes identifiés, sur un mode participatif, avec la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales locales et internationales. Les orientations définies peuvent évoluer en fonction des interventions humanitaires en cours qui, parfois, couvrent les premiers axes prioritaires identifiés dans la stratégie de relèvement (ex : aide aux déplacés hébergés dans des bâtiments publics reconvertis en structures d'accueil temporaires).

Chaque proposition pour le « relèvement » doit faire l'objet d'études de faisabilité approfondies notamment pour les infrastructures et les ouvrages de mitigation (ex : relevés topographiques, prospections géophysiques et/ou géotechniques etc.). En ce sens, la cartographie multirisque réalisée sur le territoire de la Commune de Moron (incluant le risque sismique, de submersion marine/tsunami, d'inondation, de glissement de terrain, de chute de blocs, d'affaissement/effondrement etc.) permet d'orienter les interventions en fonction des menaces identifiées et du risque encouru par la population, ceci dans l'objectif d'optimiser les fonds dédiés au relèvement ainsi que l'expertise technique déployée.

Ce plan est pensé comme une première étape vers l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) définissant une vision de l'aménagement du territoire sur le long terme. La Commune de Moron possède dorénavant et déjà des études techniques (cartographie multirisque, carte des enjeux, Plan de Réduction des Risques etc.) qui constituent une assise à l'élaboration d'un plan couvrant l'ensemble des domaines relatifs au développement territorial aussi bien pour le volet social, économique que structurel, ceci en lien avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui fixe les objectifs du pays à l'horizon 2030.

Le plan de relèvement est axé sur trois principaux secteurs:

- **Logement** (y compris la problématique des déplacés et des abris temporaires) ;
- **Infrastructures et services de base** (transport, eau, drainage, gestion des déchets, électricité, équipements scolaires, de santé, etc.) ;
- **Economie** (secteur pêche, agricole, artisanat, touristique, commercial, etc.) ;

Certains aspects tels que l'environnement ou la question foncière ont été abordés de manière transversale sur les trois secteurs. Le plan se compose, dans un premier temps, d'un diagnostic des dégâts causés par le cyclone et plus largement d'un état des lieux de la « situation » du secteur avant le désastre. Cet exercice a permis d'identifier les zones les plus vulnérables, souvent celles cartographiées comme inconstructibles (Plan de Réduction des Risques). Au regard des principaux défis identifiés, des options de « relèvement » sur le court, moyen et long termes sont élaborées sur la base du zonage des risques, localisant les espaces propices à l'urbanisation (peu exposés aux risques sismique, inondation, submersion marine, etc.) ainsi que les espaces modérément exposés sur lesquels des mesures de mitigation doivent être initiées.

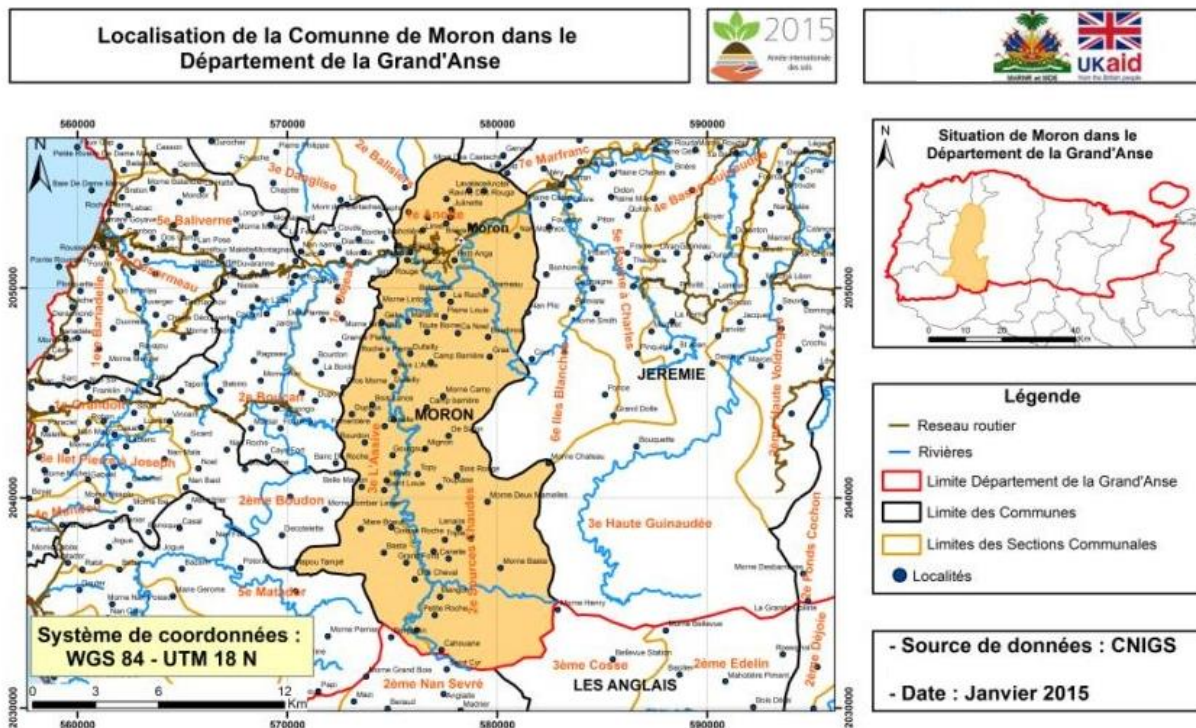
Par ailleurs, des orientations pour l'opérationnalisation des options définies sont proposées, basées sur le cadre légal et procédural en vigueur ainsi que des propositions de mécanismes de gouvernance. Une synthèse du plan de prélèvement représentant les axes priorités d'intervention vient clore le document.

Actions intersectorielles < 6 mois
focalisées sur l'assistance humanitaire en appui aux déplacés et sinistrés

Actions intersectorielles 6-12 mois
destinées à la relance et à la réhabilitation prioritaire des secteurs
Transition humanitaire / développement

Actions >12 mois
inscrites idéalement dans le cadre d'un PCD

Localisation de la Commune de Moron



Profil démographique de la Commune de Moron

Unité géographique	Total	Féminin	> 18 ans	Ménages	Superficie (km2)	Densité
1ère Section Anote ou 1re Tapion / centre-ville	3,073	1,423	1,823	623	0.25	12,292
1ère Section Anote ou 1re Tapion	10,403	4,972	6,076	2,020	20.16	516
2ème Section Sources Chaudes	208	96	124	46	0.60	347
2ème Section Sources Chaudes	5,111	2,443	2,986	1,146	48.26	106
3e me Section L'Assise ou Chameau	10,938	5,227	6,389	2,028	113.63	96
TOTAL	29,733	14,161	17,398	5,863	182.90	163

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) 2012

I. SECTEUR LOGEMENT

DIAGNOSTIC

Le cyclone Mathieu qui a frappé la Commune de Moron a causé de lourds dégâts avec des pertes humaines recensées de l'ordre de 51 morts majoritairement dans la troisième section, 5 disparus et de 912 blessés. Le secteur du logement a été largement touché. L'inventaire réalisé par l'équipe communale fait état de :

- 8976 maisons détruites
- 274 maisons fortement endommagées

L'ensemble territoire communal a été frappé par les vents violents (90% des toitures arrachées) et par les pluies torrentielles. Certaines zones ont été particulièrement touchées notamment sur les hauteurs où les habitations ont été détruites par le vent mais aussi à proximité de la rivière et des ravines soumises aux inondations. Dans la troisième section, des glissements terrain et des éboulements ont emporté des maisons et leurs habitants. Le centre-ville a également été victime de glissements de terrain.

Plusieurs bâtiments ont servi d'abris temporaires lors de l'évacuation réalisée conjointement par la Commune et la Direction de la Protection Civile (DPC) :

Inventaire non exhaustif des abris temporaires

Sections / zones	Abris provisoires
Centre-Ville	Eglise Catholique Notre Dame de Lourdes Eglise Evangélique du Bon Berger de Moron MEBSH de Moron Ecole Adventiste du 7 ème jour Ecole Nationale Saint Joseph de Moron Centre de santé de Moron Mairie de Moron Ecole Charlemagne Péralte de Moron
1ère section	Lycée National de Moron Tribunal de Paix de Moron Ecole Nationale Nouvelle de Laferme
2ème section	Centre CTC de Tiparis (détruit pendant le cyclone)
3ème section	Absence d'abris en raison des vents Certaines personnes se sont réfugiées dans les tombeaux nouvellement construits

De nombreux propriétaires de maisons ont accueilli des déplacés et sinistrés dans leurs logements ou leurs jardins : exemple de la maison de Mr Froncique Bonnet où 7 familles vivent encore.

Désormais, ces sites n'hébergent plus de déplacés provisoires. La majorité des déplacés a récupéré sa parcelle et essaye de rebâtir, à la mesure de leurs moyens financiers, leur logement perdu. Peu d'organisations ont fourni une assistance : CARE avec la distribution de tôles dans la troisième section (habitation Chamerin) et la seconde section (habitation Pierre-Louis) mais en quantité insuffisante au regard des nombreux besoins. La Commune n'a pas encore reçu de propositions d'organisations pour intervenir dans le secteur du logement.

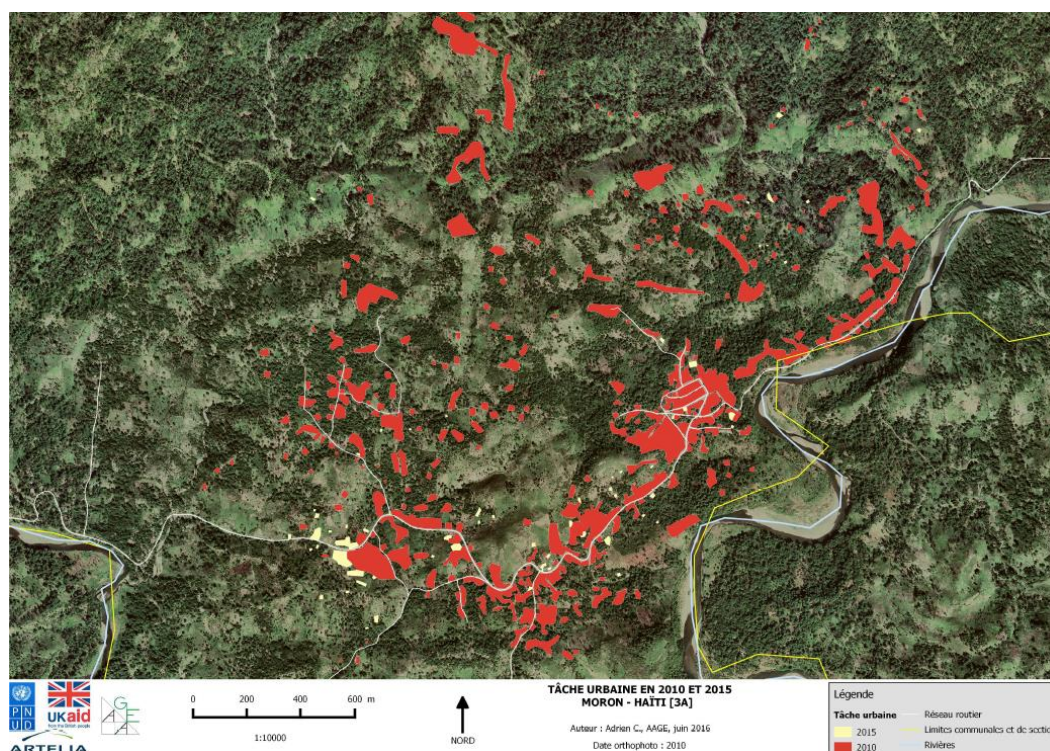
Le principal obstacle à la reconstruction des logements est les capacités financières réduites des ménages qui, pour la grande majorité, a perdu ses sources de revenus durant le cyclone (cultures agricoles, élevage etc.). Par ailleurs l'augmentation des prix des matériaux de construction constitue une entrave majeure à la réparation et à la construction des habitations.

Exemple de l'inflation des prix des matériaux de construction depuis le cyclone

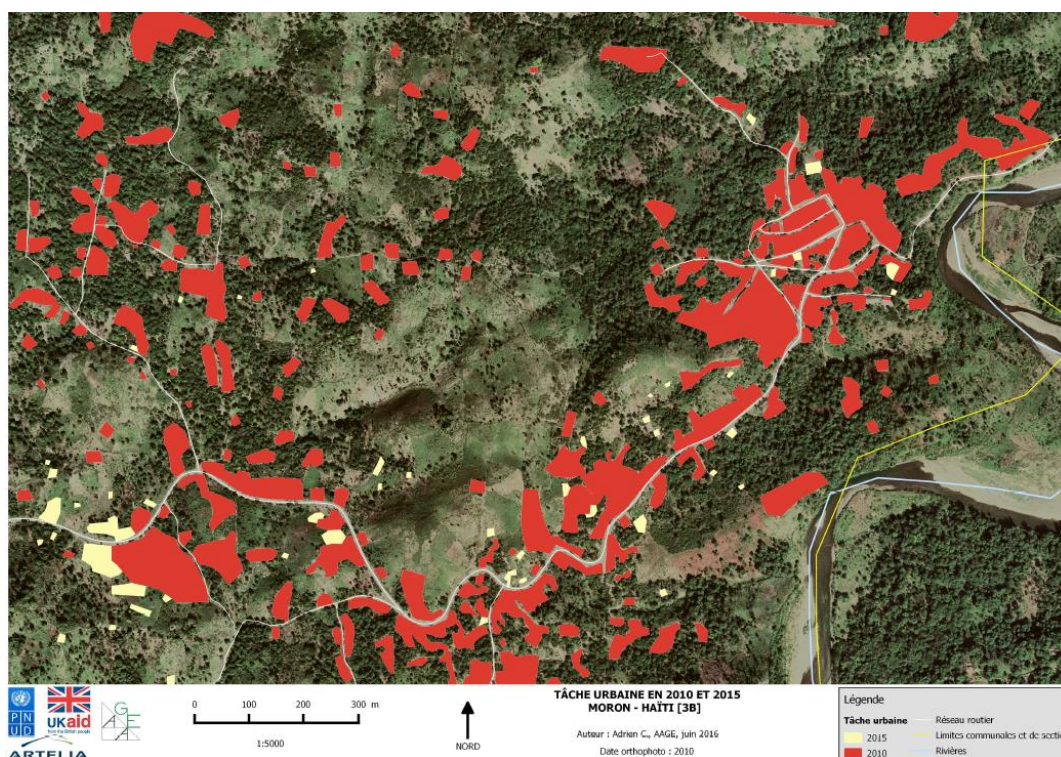
Matériel de construction	Prix avant le cyclone (HTG)	Prix après le cyclone (HTG)
Tôle	225	300
Fer $\frac{1}{2}$	380	450 (hors transport)
Fer $\frac{3}{8}$	225	250
Fer $\frac{1}{4}$	75	85
Fil à ligature (rouleau)	3500	4000
Ciment	525	575
Bois 2x4	700	800
Bois 1x2	450	550
Sable (camion 10 roues)	5000 (selon l'endroit)	8000 (selon l'endroit)
Sable (camion 6 roues)	3000 (selon l'endroit)	4500 (selon l'endroit)
Gravier (camion 10 roues)	5000 (selon l'endroit)	8000 (selon l'endroit)
Gravier (camion 6 roues)	3000 (selon l'endroit)	4500 (selon l'endroit)
Roche (camion 10 roues)	6000	9000 (Julie, zone de Dame Marie)
Roche (camion 6 roues)	5000	6000
Clous 10, 20, 8 (livres)	75	100

La commune de Moron s'étend de la plaine alluviale de la Grande Anse, au Nord, jusqu'au massif de la Hotte au Sud. Elle est parcourue trois grandes rivières : Bras à Droite, Bras à gauche qui forment ensuite la rivière Grande Anse en confluant à l'amont du bourg de Moron. L'altitude moyenne de la commune est de 438m avec un maximum de 1275m. La population de la Commune est essentiellement localisée sur le 1/3 Nord du territoire communal, dans les zones de plaines et de collines bordant la rivière Grande Anse. Le Sud du territoire est plus escarpé et moins accessible : l'habitat y est beaucoup plus disséminé.

Evolution de la tâche urbaine (général)



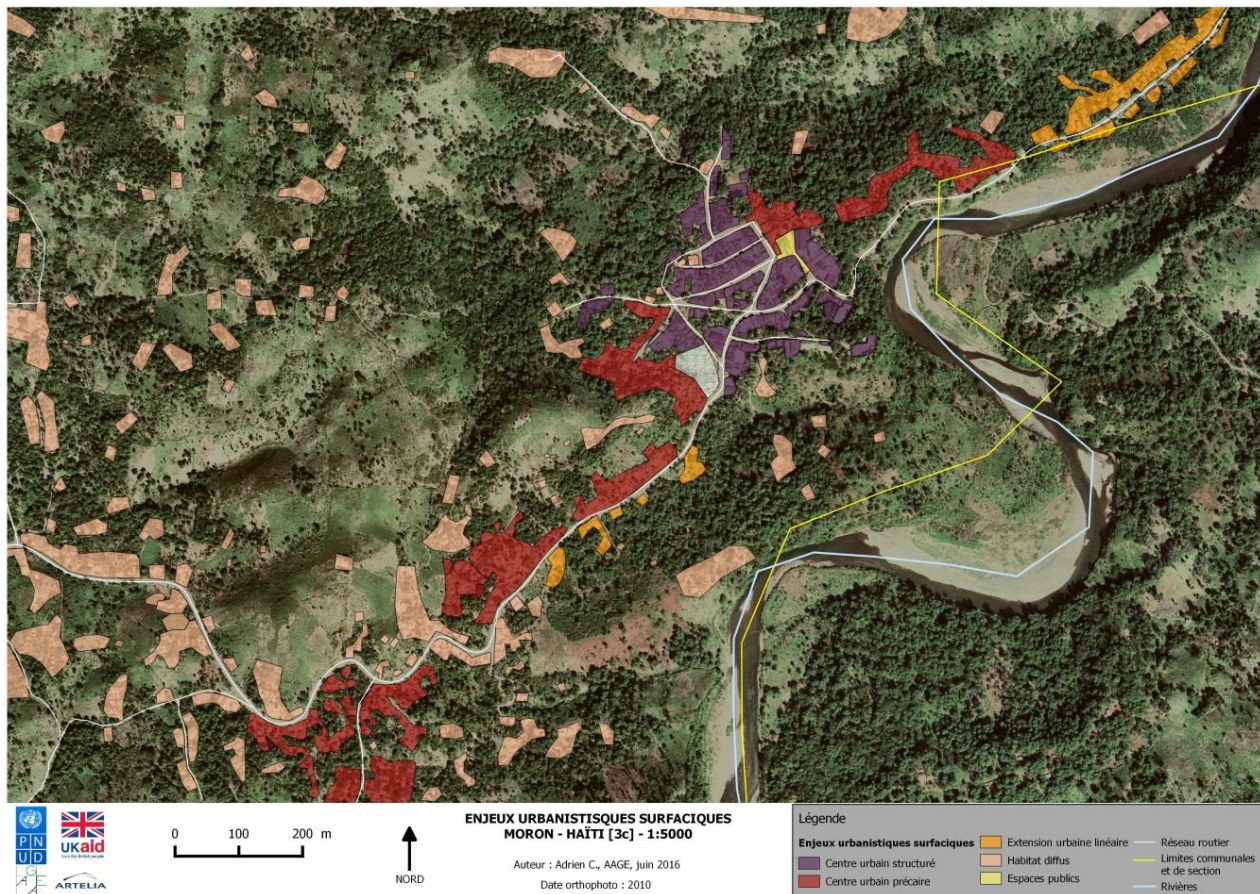
Evolution de la tâche urbaine (détail, zone du centre-ville)



L'analyse de nombreux documents (études, inventaire cartographique, photographies aériennes), la rencontre avec les élus et les visites de terrain ainsi que l'importance du développement de nouvelles zones urbaines en zones à forts aléas ont permis la mise en place d'une classification de l'utilisation des sols spécifique aux territoires à forts enjeux urbanistiques. Cette approche permet de déterminer, pour les zones urbaines, des unités homogènes en termes de morphologie, de typologie, de densité, de datation du bâti et, surtout, du mode d'organisation et d'accessibilité aux réseaux viaires pour les « bourgs ». La classification des enjeux surfaciques comprend :

- Centre Urbain Structuré (CUS) cœur historique et faubourg présentant une continuité bâtie et mixité d'usage
- Centre urbain précaire (CUP)
- Extension urbaine linéaire (EUL)
- Habitat diffus (HD)
- Zone d'activité (ZA)
- Espace public (EP)
- Dents creuses + enclaves (DC + ENC)

Enjeux urbanistiques



Le croisement de la cartographie multirisque et des enjeux aboutit à un Plan de Réduction des Risques en Zones Urbaines (PRRNU) qui localise les zones inconstructibles (rouge), constructibles sous réserve de travaux de mitigation (orange) et des zones urbanisables sous réserves de respecter des règlements et normes de construction (vert).

Le PRRNU a pour objet de délimiter les zones directement exposées aux risques et d'autres zones non directement exposées mais où certaines occupations ou utilisations du sol pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux. Au regard de ces priorités les objectifs du PRRNU visent à :

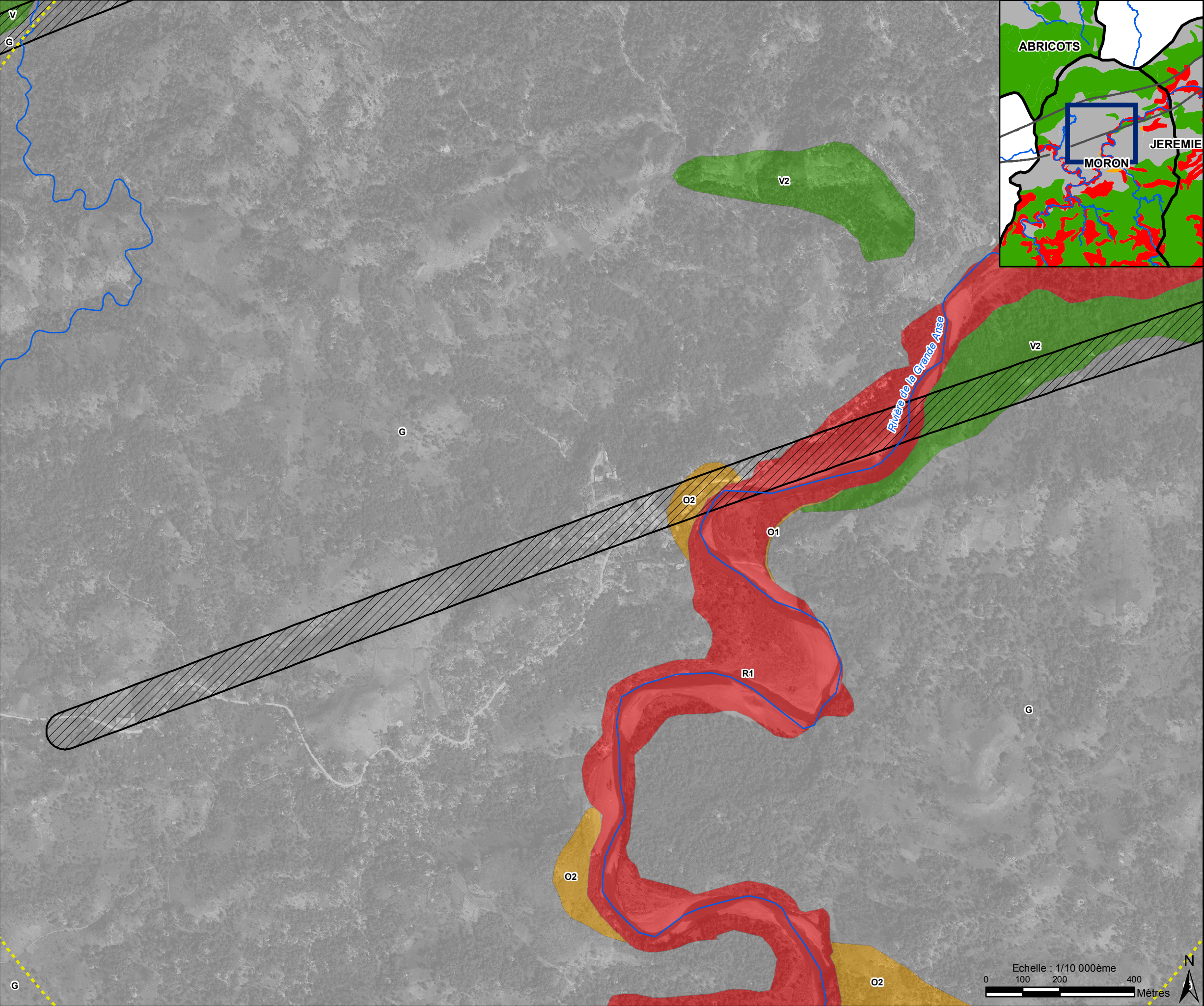
- Assurer la sécurité des personnes en interdisant les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où la sécurité des personnes ne peut être garantie ;
- Ne pas augmenter les enjeux exposés, en limitant strictement l'urbanisation et l'accroissement de la vulnérabilité dans les zones soumises aux différents aléas ;
- Diminuer les dommages potentiels en réduisant la vulnérabilité des biens et des activités dans les zones exposées et en aidant à la gestion de crise ;
- Préserver les capacités d'écoulement et les champs d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval ;
- Eviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés ;
- Sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel de l'environnement ;

En fonction des enjeux présents, le PRRNU définit sur ce territoire des règles de bon usage du sol ainsi qu'une carte de zonage. Ainsi, le PRRNU, à travers le zonage et les règles de bon usage du sol, organise les projets d'installations nouvelles et les projets d'aménagement des constructions existantes en prescrivant des règles d'urbanisme, de construction ou d'exploitation. Le zonage et les règles de bon usage du sol distinguent schématiquement trois types de zones :

- **Les zones rouges où le risque est jugé fort à très fort.** Dans ces zones, le principe général est l'interdiction. Les objectifs sont :
 - L'interdiction de toutes constructions nouvelles
 - L'amélioration de la sécurité des personnes et la non-augmentation de la population exposée
 - La réduction de la vulnérabilité des constructions et des aménagements existants par des prescriptions de travaux très strictes
- **Les zones vertes où le risque est plus modéré.** Les principes sont :
 - Réglementer la construction
 - Viser la réduction du risque par une diminution significative de la vulnérabilité des biens et des personnes

- **Des zones jaunes ou oranges** où le risque est présent mais sur lesquelles des aménagements lourds sont réalisables pour réduire ce risque. Sur ces zones, et après réalisation des aménagements, l'urbanisation sous condition devient possible. Le tableau suivant présente le zonage de base proposé :

Aléas	Mesures de prévention	Espaces non urbanisés	Espaces urbanisés	
			Non protégés par une parade ou mitigation et/ou parade inefficace	Protégés par une parade (efficace et surveillée) ou mitigation
Aléa fort	Difficiles techniquement ou très coûteuses	Inconstructible	Inconstructible	Inconstructible sauf exception stricte
Aléa moyen	Coûteuses généralement à maîtrise d'ouvrage collective	Inconstructible	Inconstructible (exceptionnellement constructible sous conditions après mise en œuvre de mesures de protection collectives)	Constructible sous conditions de réalisations d'ouvrages de protection et de leur entretien
Aléa faible	Coût modéré, généralement à maîtrise d'ouvrage individuelle	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention. Inconstructible en cas de danger humains	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention individuelle	Constructible sous conditions d'entretien des ouvrages de protection





République d'Haïti



CARTE INFORMATIVE DES RISQUES SUR LE DÉPARTEMENT DE LA GRANDE ANSE

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNE DE MORON

Limite communale

Cours d'eau principaux

Zone urbaines

Zones réglementaires

Constructibles mais soumises à recommandations : zones vertes «V» de contrainte faible. (Zones concernées par au moins un aléa faible, autre que sismique, ruissellement et vent)

Inconstructibles : zones rouges «R» de contrainte forte ou d'interdiction. (Zones concernées par au moins un aléa fort à très fort, autre que sismique, ruissellement et vent)

Constructibles mais soumises à prescriptions : zones oranges «O» de contrainte moyenne à forte. (Zones concernées par au moins un aléa moyen, autre que sismique, ruissellement et vent)

Constructibles mais soumises à recommandations : zones Grises «G» de contrainte faible.(Zones concernées par les aléas sismique, ruissellement et vent de différents degrés)

Zone de faille active inconstructible

Aléas	Mesures de prévention	Espaces non urbanisés	Espaces urbanisés	
			Non protégés par une parade ou mitigation et/ou parade inefficace	Protégés par une parade (efficace et surveillée) ou mitigation
Aléa très fort	Impossible techniquement	Inconstructible		
Aléa fort	Difficiles techniquement ou très coûteuses	Inconstructible		Inconstructible sauf exception stricte
Aléa moyen	Coûteuses généralement à maîtrise d'ouvrage collective	Inconstructible	Inconstructible (exceptionnellement constructible sous conditions après mise en œuvre de mesures de protection collectives)	Constructible sous conditions de réalisations d'ouvrages de protection et de leur entretien
Aléa faible	Coût modéré, généralement à maîtrise d'ouvrage individuelle	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention. Inconstructible en cas de danger humains	Constructible sous conditions de prise en compte de mesures de prévention individuelle	Constructible sous conditions d'entretien des ouvrages de protection

Règlement	Phénomène(s) principal(aux)	Code Alea	Autre phénomènes
ZONES ROUGES			
R1	Inondations (aléas fort et très fort) Submersion marine (toutes classes)	*13* - *14* - S*	Chute de blocs, effondrements et glissements (toutes classes)
R2	Glissement de terrain (aléa fort)	G3*	Chute de blocs (<=2), effondrement(=1) et inondation (<=2)
R3	Effondrement (aléa fort)	F3	-
R4	Chute de blocs (aléa fort)	B3	
ZONES ORANGES			
O1	Inondations (aléa moyen)	*12*	Glissements (<=2)
O2	Glissement de terrain (aléa moyen)	*G2*	Inondations (=1), chute de blocs (=1)
O3	Effondrement (aléa moyen)	F2	-
O4	Chute de blocs (aléa moyen)	B2*	Glissements (<=2), inondations (=1), effondrements (<=2)
ZONES VERTES			
V1	Inondations (aléa faible) et glissements de terrain (aléa faible)	I1 - G1I1	-
V2	Glissement de terrain (aléa faible)	G1	-
V3	Effondrement (aléa faible)	F1	-
V4	Chute de blocs (faible)	B1*	Glissement de terrain (=1)



PNUD



UKaid



Echelle : 1/10 000ème

0100200400

Mètres

N

OPTIONS

Actions court terme (< 6 mois)	- Assistance technique pour la réhabilitation des logements situés sur les zones urbanisables identifiées par le Plan de Réduction des Risques, notamment pour la première section qui est confrontée à des inondations fréquentes (localités de Crêpe, Manuel, Mahotière, Laferme) - Identifier les zones urbanisées les plus vulnérables (zone rouge du PPR) et proposer des alternatives à la population résidante - Identifier des solutions pour les familles déplacées qui résident, de manière temporaire, sur des terrains privés (relocalisation sur leurs parcelles si situées sur des zones propices à l'urbanisation, subvention en matériaux de construction, identification de parcelles urbanisables pouvant être affermées etc.) - Initier une conservation des sols pour protéger les logements localisés à proximité de la rivière et sur les versants (zones oranges du PPR, mesures de mitigation) - Prodiguer une assistance technique sur les pratiques de construction para sismique et para cycloniques (normes du Ministère des Travaux Publics), mobiliser les ingénieurs déjà formés sur ces normes de construction - Distribution de matériaux de construction sous forme de subventions : tôle, bois, clous en quantité suffisante / par famille (la « rémunération » pour la réparation doit être sous la responsabilité de l'organisation qui distribue les matériaux au regard du faible niveau économique des ménages) - La Commune ne souhaite plus la distribution de bâches et de prélats car c'est une solution sur le court terme. Les bâches distribuées juste après le cyclone sont déjà usées et laissent les « bénéficiaires » dans la même situation
Actions moyen/long terme > 6 mois	- Conduire une campagne de sensibilisation de la population pour éviter de construire dans les zones rouges (identifiées dans le Plan de Réduction des Risques), proposition d'alternatives pour le relogement - Identification de nouvelles zones d'urbanisation pouvant servir d'« espaces de relocalisation » pour la zone très vulnérable de la Ferme (1^{ère} section avec des inondations) vers la zone de Petit Ange ; pour la zone derrière l'église (centre-ville, éboulements et glissements de terrain) vers la zone de Cadette - La Commune doit renforcer son contrôle et interdire les nouvelles constructions dans les zones rouges identifiées par le PPR - Améliorer la gestion communale du territoire via le permis de construire (document d'arpentage, plan de construction, budget), patente pour les ingénieurs, frais de 25 HTG/m² à allouer à la Commune qui contrôle le chantier régulièrement - Elaborer un Plan Communal de Développement avec identification des besoins sur le long terme en services (eau, électricité, assainissement etc.), routes, infrastructures, zones de protection environnementale (Parc Macaya), zones propices à la construction des habitations (sur la base du Plan de Réduction des Risques) etc.

	- Elaborer un plan d'urbanisation pour les bourgs urbanisés avec une planification des services de base, la protection de réserves foncières pour les espaces publics, les futurs équipements (écoles, centres de santé) et les zones pour le logement
--	---

SUPPORTS OPERATIONNELS

OUTILS	Outils réglementaires - Loi sur le lotissement (décret 1982) et l'aménagement urbain (loi 1963, décret 2005, 2006 pour aménager les sites de relocalisation) - Déclaration d'utilité publique (loi 1979) - Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique (loi 1979) - Procédure d'arrêté municipal / communal - Normes du MTPTC sur la construction parasismique et cyclonique - Procédure de délivrance des permis de construire (décret 1982) Outils techniques - Plan de Prévention des Risques, Commune de Moron (PNUD, 2016) - Inventaire des dégâts post cyclone, Commune de Moron, 2016 - Rapport FAO
GOUVERNANCE	- Doter la Commune de techniciens formés - Doter la Commune d'un Plan Communal de Développement (coordination avec le MPCE), plan d'urbanisation - Doter la Commune de matériaux de base pour l'entretien du territoire (camions, tracteurs, pelles, brouettes, pioches etc.) - Coordination avec le MTPTC (normes de construction)

III. SECTEUR INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE BASE

INFRASTRUCTURES ROUTIERES : diagnostic et options

Diagnostic (Section routière)	Etat	Options		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Départementale #72				
Source Fondelin ↔ Boucan Melier	Très mauvaise état	Améliorer l'accessibilité de la route	Réparation de la route	Construction en béton arme Entretien régulier
	Glissement de terrain (morne manuel, Roche codasse, Detour Miyon, glissement important coupant Moron de Jérémie pendant 1 semaine)	Déblaiement et mise en place de panneaux d'avertissement	Mise en place d'un service d'entretien intercommunal (Marfran, Moron, Chambellan) Mise en place de parades de mitigation	
Tronçon Roche Codasse ↔ Ford ravine rouge en passant par la Ferme	Ravinement (Source Fondelin, Morne Manuel, Crepe, Detour Miyon, la ferme, roche Codasse, Petit, Source Abricots, Mahotiere, Boucan Melier)	Interventions prioritaires sur ces zones	Améliorer le drainage Correction des ravines Construction des ouvrages de drainage	
	Inondation par ravinement en période de crue	Correction des ravines et amélioration du drainage Réalisation d'une étude pour ce tronçon Modification du tracé existant		
Centre de Moron				
Tronçon Carrefour Anbazanmann ↔ Cadette 1	Mauvaise état en partie en béton Problème de drainage	Améliorer l'accessibilité et le drainage de la route Curage des canaux	Réhabilitation en béton armé et entretien du tronçon	
Tronçon Derrière L'église ↔ Roche Codasse	Route / piste en très mauvais état	Améliorer l'accessibilité et le drainage	Transformer la piste/route en route standard Entretien régulier	
Tronçon Impasse Saindoux ↔ Presbytère	En mauvais état	Améliorer l'accessibilité et le drainage	Réhabiliter en béton armé Entretien régulier	

Troncon K-fou Madame Sauveur ↔ Cadette 2	(Route et piste) très mauvais état	Améliorer l'accessibilité et le drainage		Transformer la piste/route en route standard Entretien régulier
1ère section Anotte				
Tronçon Crepe ↔ Carrefour Leopold en passant par Anotte	Piste en très mauvais état	Amélioration de l'accessibilité	Transformer la piste en une route standard Entretien régulier	
Tronçon Roche codasse ↔ Petit-Ange en passant par Bois-Sirop	Piste en très mauvais état	Améliorer l'état de la route Améliorer le drainage		Transformer la piste en une route standard Entretien régulier
Tronçon Carrefour Tapion ↔ Terre Rouge en passant par Carrefour Siwel		Déjà nettoyé	Amélioration de l'état de la piste Amélioration du drainage	Transformer la piste en route standard (terre battue) Entretien régulier
Tronçon Carrefour Siwel ↔ Melie en passant par Briye				
Tronçon Carrefour Numa ↔ Kay piti				
Tronçon Carrefour Lemaire ↔ Guitioniere				
Tronçon Marie Kerotte ↔ Ravine de rouge en passant par Carrefour Sigaris				
2ème Section Source chaude				
Tronçon Pierre-Louis ↔ Linton en passant par Boiton	Piste en très mauvais état	Améliorer l'état de la piste	Construction de passerelles Amélioration du drainage	Construction d'un dalot ou pont Transformer la piste en route terre battue standard
Tronçon Linton ↔ Ti-Paris en passant par Gros-Morne	Piste en très mauvais état	Améliorer l'état de la piste	Transformer la piste en route terre battue standard	
Tronçon Ti-Paris ↔ Dady	Piste en très mauvais état	Améliorer l'état de la piste	Entretien régulier	
Tronçon Grand Fond ↔ Linton				
3ème Section: l'Assise				

Tronçon Route Bas Chameau ↔ Plaine Marie en passant par Boudince	Piste en très mauvais état	Améliorer l'état de la piste	Transformer la piste en route terre battue standard Entretien régulier
Tronçon Chameau ↔ Noel Robert			
Tronçon Boudince ↔ Plaine Charles			
Tronçon Chameau ↔ La fige en passant par Maleouvre	Piste en très mauvais état	Améliorer l'état de la piste	Transformer la piste en route terre battue standard Entretien régulier
Tronçon Maleouvre			
Tronçon Lagife ↔ Plaine danger			
Tronçon Noel Robert ↔ Marianne			
Tronçon Marianne ↔ Toute Bonne en passant par Guerin			

SERVICES DE BASE : DIAGNOSTIC ET OPTIONS

DIAGNOSTIC

Zones	Eau	Assainissement	Electricité	Gestion des déchets
Centre-ville	Source : bassin Simbi (captée) mais au débit trop faible pour approvisionner le centre-ville lors de la période sèche. 1 kiosque d'eau alimente le centre-ville, ce qui est insuffisant. Le faible niveau économique des ménages empêche d'avoir des branchements privés Le trajet pour s'approvisionner en eau est long : 50 HTG ou 100 HTG en taxi	Absence de réseau de drainage 70 des habitants du centre-ville ont des latrines dans leur logement. Toutefois, les habitants continuent de faire leur besoin à même le sol, près des rivières, près du marché public, près du cimetière, près de la place publique	Une centrale thermique existe mais elle est en mauvais état, câblage endommagé, transformateur en mauvais état, état de la génératrice non connu. Cette centrale alimentait tout le centre-ville ainsi que la Commune de Chambellan Utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage et les recharges de téléphone, etc.	Absence de site de décharge Dépôt des ordures dans l'environnement

1^{er} section	MSF a fourni des centres de traitement de l'eau Sources : - Tida - Source Abricot - Madam Lezi - Siwèl - Nan Dalle (captée) - Ti Cresson (captée) - Damon - Cresson (captée) - Léveille (captée) - Sylvestre - Fleuri - Anotte (captée) - Jendotte - Fondlin (captée)	Absence de canal de drainage Les habitants font leur besoin près des rivières, des sources etc.	Absence d'électricité Utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage et les recharges de téléphone, etc.	Absence de site de décharge Dépôt des ordures dans l'environnement
2nd section	Sources : - Madam Frénan - Bwaton (captée) - Linton - Treizième - Mapou - Source Dormante - Dady - Chaude - Cachimbo	Absence de canal de drainage Les habitants font leur besoin près des rivières, des sources etc.	Absence d'électricité Utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage et les recharges de téléphone, etc.	Absence de site de décharge Dépôt des ordures dans l'environnement
3^{ème} section	Source : - Maleuve (captée) - François Griffe (captée) - Lundi (captée) - Cola - Manioc - Madam Clairin - Boudince - Plique - La Roche - Marassa - Makoute	Absence de canal de drainage Les habitants font leur besoin près des rivières, des sources etc.	Absence d'électricité Utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage et les recharges de téléphone, etc.	Absence de site de décharge Dépôt des ordures dans l'environnement

OPTIONS

Actions	Eau	Assainissement	Electricité	Gestion des déchets
Moyen terme	Centre-ville : - Doter le centre-ville d'un système de traitement d'eau - Construire des puits artésiens	Projet de systématisation des latrines pour les logements (formation sur la construction d'un système de gestion	Réhabilitation de la centrale thermique du centre-ville et généralisation de l'utilisation de l'énergie solaire	Identification d'un site de décharge Confection et mise en place de poubelles

	Autres sections : Réaliser des puits artésiens Protéger les sources (périmètre environnemental pour éviter la contamination), entretenir les sources captées actuelles	des eaux noires pour chaque unité résidentielle) Entretien des canaux du centre ville pour l'évacuation des eaux grises		Pourvoir la Mairie d'un tricycle pour la collecte des déchets
Long Terme	Faire des études pour identifier les sources susceptibles d'être captées pour alimenter le centre-ville et si possible capter d'autres sources ; construction d'un réservoir de stockage et constructions de fontaines publiques Intégrer ces études dans un Plan Communal de Développement et un Plan d'urbanisation pour les « bourgs »	Elaborer un plan de drainage des eaux grises et noires (Plan Communal de Développement et un Plan d'urbanisation pour les « bourgs ») Mise en œuvre du plan	Réalisation d'une étude pour optimiser le nombre de sources d'eau (type centrale hydraulique en fonction du risque sismique) pour alimenter aussi bien le centre ville que les 3 sections	Construction d'un site de décharge Favoriser le tri des déchets Encadrer les jeunes pour la transformation des déchets en produits artisanaux

Etablissements de santé

	Diagnostic	Options		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Centre de Santé de Moron	Toiture partiellement endommagée, des fenêtres et des matériels endommagés	Remise en état de la toiture suivant les normes parasismiques et para cycloniques	Réparation ou remplacement des équipements et ouvertures	Reconstruction du centre suivant les normes parasismiques et para cycloniques et suivant les directives des Plans de Prévention des Risques
Centre de traitement Tuberculose de Moron	Toiture entièrement endommagée Située en zone inondable	Remise en état de la toiture suivant les normes parasismiques et para cycloniques		Relocalisation du centre de traitement au centre de santé de Moron
Centre communautaire de Lemaire	Fortement endommagé (toiture enlevée, structure du bâtiment et matériels endommagés) Non fonctionnel	Remise en état de la toiture suivant les normes parasismiques et para cycloniques et réparation ou remplacement des équipements Vérification de la qualité de la structure du bâtiment Rendre opérationnel		Entretien régulier
Dispensaire Ti-Paris (2ème)	Toiture entièrement endommagée	Vérification de la qualité de la structure du bâtiment et remise en état		Entretien régulier

section Source chaude)	Ouvertures emportées Non-fonctionnel	Remise en état de fonctionnement si sur zones verte ou orange du PRR	
------------------------	---	---	--

Centres scolaires

Il est fait état de 37 écoles détruites et de 3 écoles endommagées. Toutes les écoles privées ont été détruites à l'exception de l'école Maranatha.

	Diagnostic	Options		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Ville de Moron				
Ecole Nationale Mixte de Moron	Module 1: détruit	A reconstruire suivant les normes para cyclonique et parasismiques		Entretien régulier
	Module 2, 3 et 4: Toiture entièrement endommagée	Vérification de la qualité des structures (module 2,3 et 4) Remettre en état		
	Ouvertures emportées Mobiliers détruits Non opérationnelle	Rendre opérationnel et construction périmètre de sécurité		
3 ème section				
Ecole Nationale de Chameau	Destruction totale	A reconstruire suivant les normes para cycloniques et parasismiques Clôture à faire	Entretien régulier	
Ecole Nationale Maloeuvre				
Ecole Nationale de Marianne				
Ecole Nationale de Lafige				
Ecole Nationale de Plaine marie				
2eme section				
Ecole Nationale Ti-Paris	Détruite totalement	A reconstruire suivant les normes para cycloniques et parasismiques Clôture à faire	Entretien régulier	
Ecole Nationale de Linton				
1ème Section				
Ecole Nationale de Guitioniere	Détruite totalement	A reconstruire suivant les normes para cyclonique et parasismiques Clôture à faire	Entretien régulier	
Ecole Nationale Marie kerotte				
Lycée national de Moron	Clôture détruite	Reconstruction de la clôture	Entretien régulier	

Lieux de culte

Il est fait état de 55 églises détruites et de 3 églises endommagées.

	Diagnostic	Options		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Eglise Evangélique du Bon Berger de Moron	Toiture en tôle endommagée Servant d'abris provisoire	Réparation suivant les normes parasismiques et para cycloniques		Entretien régulier
Eglise Baptiste de Moron	Toiture entièrement détruite	Réparation suivant les normes parasismiques et para cycloniques		Entretien régulier
Eglise Adventiste Bethleem de Moron	Totalemement détruites Répertoriées comme abris provisoires	Reconstruction suivant les normes parasismiques et para cycloniques suivant les directives des Plans de Réduction des Risques		
Eglise Adventiste de Sekhinah de la Ferme				
Eglise Pentecostale de Tapion				
Eglise catholique de Chameau				
Eglise catholique de Marianne				
Eglise catholique Marie Querotte				
Eglise catholique Guitoniére				
Eglise catholique de Canotte				
Eglise catholique de lafige				
Eglise catholique de Linton				
Eglise catholique de Gelin				
Eglise Baptiste Chameau				
Eglise Baptiste de Plaine Marie				
Eglise Evangélique Bon Berger de Bois Sirop				
Eglise Evangélique Bon Berger d'Abricot Chretien				
Eglise Evangélique Bon Berger d'Anotte				
Eglise Evangélique Bon Berger de Toute Bonne				
Eglise Evangélique Bon Berger Boudince				
Eglise Evangélique Bon Berger Plaine Marie				
Eglise Evangélique Bon Berger de Sicard	Totalemement détruites Répertoriées comme abris provisoire	Reconstruction suivant les normes parasismiques et para cycloniques suivant les directives des Plans de Prévention des Risques		
Eglise Evangélique Bon Berger Bellevue				
Eglise Evangélique Bon Berger de Marceline				

Eglise Evangélique Bon Berger de Grand Fond		
---	--	--

Bâtiments administratifs

	Diagnostic	Options		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Mairie de Moron	Ouvertures endommagées Servant d’abris provisoire	Déjà réparée	Relocalisation et reconstruction de la Mairie de Moron dans une zone verte suivant le PRR et suivant des normes parasismiques et para cycloniques	
Tribunal de Paix	Portes endommagées Servant d’abris provisoire	Réparation des portes		Faire la clôture
Sous-commissariat de Moron	Barrière secondaire endommagée Servant d’abris provisoire	Réparation de la barrière		Entretien régulier
Direction Générale des Impôts	Détruite	Loger provisoirement à la Mairie	Relocalisation et construction d’un complexe administratif logeant les bureaux de l’Etat notamment la Mairie de Moron	
Officier d’État Civil	Toiture entièrement endommagée	Réparation suivant les normes para cycloniques		
Bureau CASEC	Inexistant pour les 3 sections communales de Moron		Construire dans chaque section communale, un bureau CASEC dans une zone verte suivant le PPR et suivant des normes parasismiques et para cycloniques	

SUPPORTS OPERATIONNELS

Le cadre légal en vigueur relatif à la provision en services de base et à la construction ainsi que certaines études techniques élaborées sur la Commune de Roseaux peuvent constituer un support pour faciliter l'opérationnalisation des axes de relèvement prédéfinis.

OUTILS	Supports réglementaires - Normes du MTPTC pour les axes routiers - Normes de la DINEPA pour l'assainissement et l'accès à l'eau potable - Normes de construction pour les hôpitaux, centres de santé - Normes de construction pour les établissements scolaires Outils techniques - Inventaire des dégâts post cyclone, Commune de Moron (2016) - Plan de Prévention des Risques, Commune de Moron (PNUD, 2016) - Diagnostic participatif, Commune de Moron, FAES, mai 2008
GOVERNANCE	- Améliorer les capacités de gestion de la commune (finances, taxes, ressources techniques etc.) - Coordination Commune => MTPTC / DINEPA (via la délégation départementale) - Coordination Commune => Association des Maires de la Grande Anse (AMAGA) pour la mise en commun de certaines infrastructures

	- Coordination Commune => Ministère de la Santé pour la réparation des centres de santé et des hôpitaux - Coordination Commune => Ministère de l'Education pour la réparation des écoles - Coordination => opérateurs de mise en oeuvre
--	--

IV. SECTEUR ECONOMIQUE

DIAGNOSTIC

Le secteur économique dominé par l'agriculture et l'élevage a été durement endommagé par le cyclone. Les principales cultures détruites par la force des vents, les pluies torrentielles, les glissements de terrains sont : maïs, arachides, haricots, cacao, café, figue-banane, manioc, arbre véritable, patate, taro, noix-de-coco, manguier, cultures maraichères, avocatier et citrus (oranger et chadéquiers). L'élevage a été affecté avec la disparition de la majorité des têtes de bétail : 80% caprins, 50% bovins, 90 à 100% volailles, 40% porcins.

Le secteur artisanal est directement impacté par les carences en matières premières (transformation en produits alimentaires mais aussi en produits de la vie quotidienne tels que les meubles (ateliers d'ébénisterie détruits ou endommagés) ou encore la vannerie (panier, chapeau etc.). Des équipements directement liés à la vie économique de la commune ont été affecté : Radio Mely FM détruite, banques de borlette et gaguères détruites, 7 pharmacies endommagées ou détruites, six dépôts endommagés, 9 boulangeries et 15 salles de cinémas sévèrement endommagés ou détruits.

Les sites touristiques ont été également touchés :

- La partie de Moron qui concerne le Parc Macaya, patrimoine écologique et qui alimente plus de neuf grandes rivières sur deux départements, n'est pas épargnée par le cyclone.
- La source chaude qui est une source hydrothermale et un site de pèlerinage a vu beaucoup de maisons détruites.
- Beaucoup de grottes existent dans la zone : Grotte Manman lenn, grotte Fondlin, grotte Kay piti, Grotte Marie Kerotte, Grotte source colas, grotte Caroline. Deux Dlo, Kay martin, Ti Moron et nan Voute (déboisement dans ces sites et baisse du débit de l'eau).

Situation des principaux marchés de la Commune

Zone	Marchés	Etat	Recommandations
Centre ville	Marché Centre ville	Détruit	Réparer les marchés affectés s'ils sont situés dans des zones propices 9Plan de Réduction des Risques) Relocaliser le marché de Laferme et de carrefour Lemaire avec des services et infrastructures adaptés : abattoir, latrines publiques, accès à l'eau potable, gestion des déchets
Ti paris	Marché Ti paris	Toiture détruite zone inondée	
Chameau	Marché Chameau	Détruit	
Kay Marie	Marché Kay Marie	Détruit	
Kafou Le maire	Marché Kafou Lemaire	En plein air	
Pierre Louis et La ferme	Marché Pierre Louis et La ferme	En plein air	

OPTIONS

Actions sur le court terme < 6 mois

- Distribution de semences d'igname, de cultures maraichères, d'haricot, de maïs, de patate, de fruit de banane et de cocotiers
- Opérations d'« argent contre travail » pour le secteur agricole (nettoyage des terrains, des jardins)
- Distribution d'outils (pince, machette, pioche etc.)
- Distribution ou subvention ou redistribution après mise bas de tête de bétail (cabris, porc, bœuf)
- Mise en place de petites unités d'élevage de poules en cage (pondeuses et poulets de chaires)
- Encourager l'aquaculture et la pisciculture dans les plans d'eau
- Appui en matériels de transformation / traitement pour les ateliers (MOCAC)

Actions sur le moyen et long terme

- Implantation de système d'irrigation dans la Commune
- Mise en place de pépinières pour la production de plantules fruitières et forestières
- Mise en place de travaux de conservation de sols
- Relancer la filière café et arbre véritable (taille, pépinière, assistance technique, subvention des agriculteurs)
- Relancer la filière cacao (la régénération des plantations de cacao est vitale pour la survie de la culture : enlever les branches mortes, pratiquer des tailles sur les branches endommagées, redresser via tuteur et buttage les cacaoyers encore vivants qui sont au sol, mettre en place des pépinières de cacaoyers pour remplacer les arbres morts)
- Promotion de nouvelles techniques de multiplication d'ignames
- Mise en place de silos pour le stockage de grains, de terrasses et de magasins communautaires
- Subventions par crédits à un taux faible et solvable
- Création de centres de transformation de produits agricoles, de transformation agroalimentaire (cacao, citrus et arbre véritable)
- Introduction de nouvelles races (caprines et bovines)
- Assistance à la création de centre de production apicole
- Subventionner les entreprises d'ébénisterie, de commerce et de transformation
- Construction d'auberge à Sources chaude, création de zone tampon, prospection des grottes, promotion et encadrement des artisans
- Encourager la pisciculture
- Végétaliser les berges de la rivière
- Encourager les agriculteurs à installer sur leurs terres en pente des structures physiques et biologiques de conservation des sols pour lutter contre l'érosion
- Encourager les agriculteurs à installer les « bann manjé » sur les terres en pente (tubercules, ananas, arbres fruitiers, canne à sucre de bouche, etc.) et les valoriser économiquement
- Former les agriculteurs sur les bonnes pratiques culturales

SUPPORTS OPERATIONNELS

OUTILS	Outils techniques - Etude FAO, 2015 - Plan de Prévention des Risques, Commune de Moron (PNUD, 2016)
GOUVERNANCE	- Coordination avec les Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, du Commerce, le MTPTC (secteur infrastructures), le MPCE (Plan Communal de Développement) - Coordination avec les autorités locales (CASEC, ASEC) notamment pour les sections communales rurales et éloignées - Structuration du secteur productif agricole via des associations, des coopératives et une meilleure coordination avec le secteur privé et bancaire - Cellule de coordination Commune => opérateurs travaillant sur les secteurs de la production agricole, de la pêche, du commerce et de l'accès au crédit

V. SYNTHÈSE DU PLAN DE RELEVEMENT

SECTEUR	INTERVENTIONS COURT TERME	INTERVENTION MOYEN/LONG TERME
Logement	- Assistance technique pour la réhabilitation des logements situés sur les zones urbanisables - Identifier les zones urbanisées les plus vulnérables (zone rouge du PPR) et proposer des alternatives à la population résidente - Identifier des solutions pour les familles déplacées qui résident, de manière temporaire, sur des terrains privés - Initier une conservation des sols pour protéger les logements localisés à proximité de la rivière et sur les versants (mesures de mitigation) - Prodiguer une assistance technique sur les pratiques de construction para sismique et para cyclonique - Distribution de matériaux de construction sous forme de subventions - La Commune ne souhaite plus la distribution de bâches et de prélatés car c'est une solution sur le court terme	Conduire une campagne de sensibilisation de la population pour éviter de construire dans les zones rouges - Identification de nouvelles zones d'urbanisation pouvant servir d' « espaces de relocalisation » - La Commune doit renforcer son contrôle et interdire les nouvelles constructions dans les zones rouges identifiées par le PPR - Améliorer la gestion communale du territoire via le permis de construire - Elaborer un Plan Communal de Développement sur la base du Plan de Réduction des Risques - Elaborer un plan d'urbanisation pour les bourgs urbanisés
Infrastructures Services de base Equipements recevant du Public (ERP)	- Infrastructures routières: réparation des axes prioritaires pour l'acheminement de l'aide d'urgence via des opérations d' « argent contre travail » pour recapitaliser les ménages - Services de base : eau (traitement de l'eau, construction de puits artésiens), électricité (réhabilitation de la centrale thermique, généraliser l'usage de l'énergie solaire domestique), assainissement (solutions d'urgence pour systématiser les latrines dans les logements), gestion des déchets (identification d'un site de décharge, système communal de collecte) - Equipements recevant du public : réhabilitation des structures prioritaires (santé, écoles, bâtiments administratifs) selon les normes du MTPTC	- Infrastructures routières: installation de panneaux de signalisation, construction et réparation des axes, travaux de drainage, entretien des infrastructures, construction / renforcement de parades de mitigation, revêtement des voies - Services de base : eau (réaliser une étude technique pour l'optimisation des sources d'eau et pour le stockage, réalisation d'un plan sectorielle pour le PCD et le plan d'urbanisme), électricité (réaliser une étude pour utiliser les sources pour une centrale hydraulique), assainissement (plan d'assainissement des eaux grises et noirs en lien avec le PCD et les plans d'urbanisme, réalisation des infrastructures de drainage prioritaires), gestion des déchets (construction d'un site de décharge, formation sur le tri sélectif)

		- Equipements recevant du public : réparation et construction des bâtiments selon les normes du MTPTC
Economie	- Distribution de semences de cultures à cycle court en urgence et d'outils - Initier des activités d' « argent contre travail » pour recapitaliser les ménages (déblaiement, conservation des sols, remise en état des parcelles (etc.) - Appui technique et financier pour la relance de l'élevage et la pisciculture	- Relance de la filière de production du cacao, du café, de l'arbre véritable - Favoriser l'accès aux crédits et aux formations techniques sur les nouvelles pratiques agricoles - Encourager la production apicole et les cultures d'igname, citrus - Assister les ateliers de transformation de matière première (production agricole) et d'artisanat (ébénisterie)



Le plan de relèvement communal est un outil d'aide à la prise de décision à destination des gestionnaires du territoire, ceci afin de formuler une réponse cohérente adressant les nombreux dommages causés par le cyclone Mathieu qui a frappé Haïti au début du mois d'octobre 2016. Ce support technique est élaboré à partir du Plan de Réduction des Risques (PRR) avec l'appui technique du PNUD sur des fonds d'ECHO et de DFID. Cette cartographie identifiant les zones propices à l'urbanisation sert de base aux autorités locales, aux élus et cadres techniques communaux, afin de diriger les efforts du relèvement en fonction des enjeux et priorités qu'ils ont eux-mêmes identifiés, sur un mode participatif, avec la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales locales et internationales. Les orientations définies peuvent évoluer en fonction des interventions humanitaires en cours qui, parfois, couvrent les premiers axes prioritaires identifiés dans la stratégie de relèvement (ex : aide aux déplacés hébergés dans des bâtiments publics reconvertis en structures d'accueil temporaires).



Document disponible sur:

www.mpce.gouv.ht -

www.ht.undp.org -